



Commune de Massongex

Comptes 2016 – Message introductif

Municipalité - Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la Municipalité présente une marge d'autofinancement avant amortissements comptables de **CHF 2'632'985.52**. Les principaux éléments significatifs influençant les comptes 2016 sont les suivants :

Administration générale

La diminution des charges au niveau des biens et services par rapport au budget 2016 est principalement due à une imputation comptable différente. Les frais de publication de toute nouvelle construction dans le bulletin officiel ainsi que les frais d'imprimerie du journal communal « Les 3 Tours » sont comptabilisés respectivement dans l'aménagement du territoire et la promotion touristique.

Les frais informatiques sont bien moins élevés que budgétés, étant donné qu'en 2016 il s'agissait du changement de notre programme informatique et que les frais de fonctionnement annuel ont été passés en investissement s'agissant du programme et de la formation.

La certification « Valais Excellence » a coûté CHF 7'722.— en 2016 en frais de maintenance. Le Conseil communal a décidé de ne pas renouveler cette certification les années à venir.

Les années précédentes, les comptes communaux faisaient figurer dans l'administratif le manque à gagner des dicastères eau, épuration et voiries. Ces montants ne sont plus imputés à l'administratif, laissant apparaître les charges à combler en vue du passage à court terme à l'autofinancement desdits services.

Les charges de l'administration générale sont cependant en parfaite adéquation avec le budget étant donné que nous avons effectué des amortissements complémentaires importants.

Sécurité publique

La solde des sapeurs-pompiers est bien plus élevée en 2016 que budgétée et que les comptes 2015. Cette augmentation est principalement due à une intervention pour un feu de ferme sur notre territoire communal.

On remarque également dans ce dicastère des amortissements complémentaires qui augmentent de manière significative les charges.

Enseignement et formation

La commission scolaire inclut les heures de la conseillère en charge pour le suivi de la construction de la nouvelle garderie.

Au niveau de l'entretien du bâtiment scolaire, plusieurs salles de classe ont été rafraîchies.

Les montants concernant la rémunération des enseignants sont annoncés par l'Etat du Valais. Les différences s'expliquent par la variation entre le nombre d'élèves estimés et réels.

Les coûts concernant le cycle d'orientation sont bien plus bas que budgétés. La taxe d'écolage annoncée à CHF 4'500.— par élève ne s'élève qu'à CHF 2'688.— en réalité .

Culture, loisirs et culte

Divers travaux ont été effectués au complexe polyvalent (bloc fourneau, sols douches, éclairages, câbles).

Au niveau de l'entretien des places et chemins pédestres, des travaux ont été effectués devant la garderie, des panneaux ont été commandés pour les chemins pédestres et des kit-antichute ont été achetés pour les ouvriers communaux qui s'occupent de la taille des arbres.

Santé

Les frais du compte « santé scolaire » étaient comptabilisés jusqu'à aujourd'hui dans les frais du Service médico-social. C'est une nouvelle exigence de l'Etat du Valais de faire apparaître ce montant séparément.

Prévoyance sociale

Les charges concernant la garderie sont plus élevées que le budget et les comptes 2015. Il s'agit du montant de la perte 2016 pris en charge par la Commune.

L'assistance sociale a diminué de moitié en 2016 par rapport à 2015. Ce poste est toujours difficilement estimable et peut passablement varier d'année en année.

Trafic

Les efforts effectués ces deux dernières années pour le passage à l'éclairage LED a engendré une baisse des coûts d'électricité de CHF 30'706.65 en 2014 à CHF 17'627.30 en 2016.

Des amortissements complémentaires ont également été effectués dans ce dicastère.

Protection et aménagement de l'environnement

Eau potable / Eaux usées / Traitement des déchets

Depuis 2015, nous sommes affiliés à la TVA pour les 3 services à autofinancer. Des montants de TVA apparaissent cette année dans les comptes étant donné qu'un rattrapage TVA a été effectué sur les 5 dernières années. Les amortissements dans ces trois services ont été réduits à 1% afin d'éviter de payer une REDIP (réduction de la déduction de l'impôt préalable) étant donné que lesdits services ne sont pas autofinancés.

Cimetière

Un amortissement à 100% augmente les charges de ce dicastère.

Correction des eaux

Il en va de même pour la correction des eaux.

Aménagement du territoire

Des frais importants ont été engendrés encore en 2016 concernant les modifications du PAZ (plan d'aménagement de zones), RCCZ (règlement communal des constructions et des zones) et l'ERE (espace réservé aux eaux).

Finances et Impôts

Le Conseil communal a décidé de passer un montant important en non-valeur concernant des débiteurs ayant deux actes de défaut de biens. Il faut savoir que ces débiteurs sont toujours suivis par la société Créditreform.

L'impôt sur la fortune, l'impôt foncier et l'impôt personnel des personnes physiques sont bien plus élevés qu'au budget étant donné qu'aucune provision n'avait été passée en 2015, selon la volonté de l'ancienne fiduciaire. Un changement de méthode de calcul des provisions est mis en place depuis 2016, incorporant une année fiscale complète.

Les impôts prélevés à la source, les impôts sur les successions ainsi que les impôts sur les gains immobiliers sont toujours difficiles à budgéter et la Commune reste prudente à ce niveau.

En ce qui concerne les impôts des personnes morales, aucune provision n'avait été comptabilisée afin d'éviter de mauvaises surprises. Dès 2016, la même méthode de calcul est appliquée que pour les personnes physiques.

Un emprunt de CHF 1'550'000.-- a pu être renégocié sur 10 ans en 2016 avec un taux beaucoup plus bas. Un nouvel emprunt de CHF 1'000'000.— a été conclu pour la nouvelle garderie à un taux de 0.35% dont la première échéance de paiement interviendra en août 2017.

Municipalité - Compte des investissements

Les investissements nets s'élèvent à **CHF 2'277'278.37**.

Administration générale

Le local des employés communaux a été rafraîchi. Le changement du programme informatique a coûté un peu moins cher que budgété. La commune a touché une subvention fédérale suite à la réfection de la toiture du magasin en 2014. En ce qui concerne la subvention de la Garderie, le dossier est en cours de traitement.

Mensuration officielle

Il s'agit du dernier acompte pour le renouvellement de la mensuration officielle.

Police du feu

Dans le cadre de notre collaboration intercommunale, la Commune de Massongex a participé financièrement à l'acquisition de deux nouveaux véhicules du feu sur Monthey.

Enseignement et formation

Des iPads (tablettes tactiles) ainsi que des grilles d'exposition ont été achetés pour l'école, dont une partie des coûts est subventionnée par l'Etat.

Prévoyance sociale

Ce montant est donné par l'Etat du Valais.

Eau potable

Des conduites ont été remplacées à « Fontany-Les Moulins », « Chemin de Charrière », « Vésenaux » et des conduites ont été déplacées vers l'emplacement de la nouvelle garderie.

La Contribution de CHF 53'733.05 correspond au dernier acompte versé par SIMo (Services Industriels de Monthey) selon la convention signée en 2009 concernant le Puit SI06.

Eaux usées

La participation au remplacement de la conduite d'amenée des eaux usées à la STEP de Monthey, réparti sur les années 2016 et 2017 a pris du retard.

Traitement des déchets

Les travaux commencés en 2015 à la déchetterie n'ont finalement pas abouti et un montant a été extourné sur 2016.

Correction des eaux

Le montant de CHF 8'157.69 correspond au solde concernant le recaptage de la source aux Moulins effectué en 2014.

L'installation de batardeaux explique le montant comptabilisé pour le Canal Stockalper, dont une partie est subventionnée. Le Canton n'a pas la possibilité aujourd'hui de préciser la participation des communes aux coûts de la 3^{ème} correction du Rhône. Il est en train d'affiner la base légale qui permet d'appeler à participation les communes et les tiers. Nous portons quand même aux comptes 2016 le montant avancé par le Canton.

Agriculture

Il s'agit d'une refacturation des frais 2015 aux communes concernées par la mise en place du réseau écologique.

Conclusion

L'exercice boucle avec un excédent de revenus de CHF 653'812.60 et une fortune nette de CHF 7'373'078.--. Suite à tous les ajustements effectués en 2016, la dette nette par habitant est négative. Les comptes 2016 laissent apparaître un excédent de financement de CHF 355'707.15. Il faut souligner qu'il s'agit d'une année exceptionnelle au vu de la mise à jour des provisions. Ce résultat ne va pas se réitérer l'année prochaine.

Bourgeoisie – Compte de fonctionnement

Les comptes 2016 de la Bourgeoisie laissent apparaître un excédent de recettes de **CHF 2'124.90**.

L'entretien des immeubles comptabilise des charges bien plus élevées que budgétées, ce montant est principalement dû à la rénovation du chauffage d'un appartement.

Au niveau des impôts communaux et cantonaux, le montant budgété ne tenait pas compte de l'impôt communal.

Aucun investissement n'a été réalisé en 2016 pour la Bourgeoisie.

Les comptes 2016 d'investissement et de fonctionnement ont été acceptés par la commission des finances le 11 mai 2017 et par le Conseil municipal le 15 mai 2017.

Nous vous invitons à participer nombreux à cette assemblée primaire où vous serez informés plus en détail sur les comptes 2016 qui, on vous le rappelle, sont proposés à votre approbation.

L'Administration communale / 18.05.2017

Sylviane Coquoz
Présidente

Céline Morisod
Caissière